

Séance du mardi 6 juin 1916.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Aimond, Camie, Castiers, Bondurot, Berger, Cagnenave, Chastenet, Cornet, Guiblin, Lucien Hubert, Lhopitruer, Loubès, Millies Lacros, Doumer, Peyronnet, Deville, Chantemps, Jeanneret, de Selves, Courson, Cronillot.

La commission poursuit l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, concernant l'établissement d'une contribution extraordinaire sur les bénéficiaires de guerre.

Un amendement de M. Boirin-Champeaux sur la composition de la commission supérieure appliquée à établir la contribution extraordinaire sur les bénéficiaires exceptionnels de guerre est développé par M. le rapporteur général et adopté.

M. Courson présente et développe deux amendements sur les articles 13 et 15 de la même loi (composition de la commission supérieure; calcul des amortissements) qui sont mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 2 heures $\frac{1}{4}$

1
Séance du mardi 6 juin 1916.

(2^{me} séance)

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à six heures
du soir.

Sont présents: M. M. Armond, Anie,
Barbier, Doumer, Guiller, Le Hubert,
Laurias, Millies-Lacroix, M^{re} Béard,
Peyronnet, Couron, Chierzy, Erouillot.

M. Ribot, ministre des finances, —
fournit à la commission de nouvelles —
explications sur le texte du projet de loi
relatif à la taxation des bénéfices exceptionnels
récoltés pendant la guerre.

À la suite d'une discussion à
laquelle prennent part M. M. le Président,
Armond, Doumer, Millies-Lacroix, Barbier
et Couron, la commission adopte la rédaction
suivante d'un texte transactionnel ainsi
conçu, texte accepté également par M. le
ministre des finances:

« Art. 12. « L'impôt est calculé pour
les bénéfices exceptionnels... etc^a (voir
l'Officiel n^o du 9 juin 1916. »

La séance est levée à 8 heures $\frac{3}{4}$